

# Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCES-VERBAL de la séance du LUNDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2014

Date de convocation : 25 novembre 2014 - Date d'affichage : 25 novembre 2014

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 30 - Votants : 34

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie du Mesnil St Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENT(E)S CHEVREUSE	:	Claude GENOT, Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Ghyslaine WOLFF, Jean-Pierre DE WINTER, Philippe BOSSEAU
LE MESNIL ST DENIS	:	Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER, Pascal HAMON
SENLISSE	:	Yannick LEBRETON
ST FORGET	:	Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL
POUVOIRS	:	Caroline VON EUW donne pouvoir à Claude GENOT Jean-Pierre MOREL donne pouvoir à Anne BERGANTZ Jacques FIDELLE donne pouvoir à Yannick LEBRETON Bernard GUEGUEN donne pouvoir à Danielle TACYNIAK
ABSENT(E)S EXCUSE(E)S	:	Quentin ABOUT

Le Président ouvre la séance à 20h30.

Il procède à l'appel nominatif des Conseillers Communautaires et déclare le Conseil installé.

Ordre du Jour de la séance :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Avis sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) de l'Ile-de-France (délibération)
3. Questions diverses

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Anne Grignon est nommée secrétaire de séance.

#### 2. Avis sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) de l'Ile-de-France (délibération)

Le Président présente le texte définitif de la délibération sur le SRCI.

Il demande aux Conseillers Communautaires si certains désirent s'exprimer une dernière fois avant de passer au vote de cette délibération.

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : [cchvc78@orange.fr](mailto:cchvc78@orange.fr)

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z

- Madame BECKER prend la parole et regrette que la proposition de Monsieur ABOUT n'ait pas été prise en compte.
- Monsieur GENOT souhaiterait faire deux délibérations, l'une émettant un avis sur le SRCI proposé par le Préfet, l'autre sur le périmètre de la CCHVC et son futur élargissement.
- Monsieur DECHELOTTE ne comprend pas qu'on puisse adopter une délibération manquant de professionnalisme qui comporte des contradictions, par exemple, indiquer son attachement au périmètre actuel de la CCHVC, tout en souhaitant son élargissement à d'autres communes qui en exprimeraient le choix, sans que les avantages et les inconvénients n'en aient été évalués. .
- Madame BECKER regrette que la proposition de compromis présentée par M. About lors du Conseil communautaire du 25 novembre dernier n'ait pas été prise en considération et, intervenant au nom des deux communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, fait la déclaration ci-dessous et stipule sa volonté que cette déclaration soit inscrite dans le procès-verbal :

*« Les communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et de Chevreuse représentent près de 60% de la population des communes qui composent la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et en constituent donc une composante essentielle, tant au plan économique qu'humain.*

*Elles ont une vision commune de leur avenir dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de la Région Parisienne. En particulier, leurs Conseils Municipaux respectifs ont émis un avis défavorable au projet présenté en août 2014 par le Préfet de la Région Ile-de-France, le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), notamment eu égard à la proposition de rapprochement dans une Communauté d'Agglomération (CA) de taille excessive des 5 CA situées sur les départements des Yvelines et de l'Ouest de l'Essonne.*

*En revanche, nos deux communes partagent la même vision en faveur d'un rattachement à une CA située dans l'Unité Urbaine de Paris restant d'une taille raisonnable, proche de nos bassins de vie et qui offrirait un réel potentiel de développement et de synergies grâce à une taille critique, tout en préservant le cadre de vie exceptionnel de la Vallée de Chevreuse, grâce notamment aux protections qu'apporte le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.*

*Dans ce contexte, nos deux communes ne sauraient accepter l'unique hypothèse d'un élargissement du périmètre de la CCHVC sans prendre en compte l'éventuelle sortie de certaines communes ou le rattachement de la CCHVC à une Communauté d'agglomération. Compte tenu de leur poids démographique et économique, nos deux communes tireraient toutes les conséquences quant à leur appartenance à la CCHVC si une telle délibération était votée. »*

- Madame TACYNIAK : Il serait quand même logique de prendre en compte les avis de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse. Elle regretterait beaucoup de les voir partir. St Lambert des Bois a émis un avis défavorable sur le SRCI. Il serait bien de travailler sur l'évolution de nos territoires ruraux au sein de la CCHVC.

Plus personne ne prenant la parole et constatant qu'aucun amendement écrit n'a été déposé, le Président met au vote la délibération sur le SRCI telle que présentée.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des présents ou représentés, vote pour le texte présenté :

- nombre de votants : **34**
  - voix « pour » : **22**
  - voix « contre » : **12**
- Chevreuse : Mr GENOT, pouvoir Mme VON EUW, Mme HERY, Mr BAY, Mr TEXIER.  
St Rémy : Mme BECKER, Mr DECHELOTTE, Mr ODIER, Mr BINICK, Mme PERRIN, Mme ROBIC.  
Dampierre : Mr BOSSEAU).

Le projet de délibération est donc adopté à la majorité des votants présents ou représentés.

Le présent avis sera notifié à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Préfet des Yvelines et à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet.

**3. Questions diverses**

Madame BECKER du fait de son appartenance à la commission ad-hoc constituée pour examiner les réponses à la consultation « Projet de territoire », a lu les quatre offres reçues. Elle trouve floue la rédaction du CCTP, fourni aux prestataires pour répondre à l'appel d'offres, et regrette que ce texte n'ait pas été soumis, au préalable, à l'examen des membres du bureau.

Le Président rappelle à Madame Becker qu'il lui a transmis, ainsi qu'à tous les membres du bureau, par mail en date du 10 septembre dernier, le projet de ce Cahier des Charges.

Il rappelle en outre que Mr Odier a fait, le 10 septembre 2014, des remarques générales, et que Mesdames Aubert et Grignon ont demandé à ce que soit modifié la page 2 du CCTP, ce qui a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21h.

Jacques PELLETIER  
Président